

Accord HarmoS, Convention scolaire romande

Rencontre du conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du DECS, avec les partenaires concernés le 27 mars au Locle

Samedi 27 mars 2010, une matinée d'information et d'échanges sur le thème de l'Accord HarmoS et de la Convention scolaire romande (CSR), présidée par le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), se tiendra à l'Ecole technique du Locle.

Cette rencontre, mise sur pied par le Service de l'enseignement obligatoire, réunira un large public composé notamment des députés membres de la commission HarmoS du Grand Conseil, des membres du conseil scolaire, des conseillers communaux en charge de l'instruction publique, des membres de directions des écoles enfantines, primaires, secondaires 1 et des institutions, du rectorat de la Haute école pédagogique BEJUNE, de membres de la Fédération des associations de parents d'élèves, et des associations professionnelles.

Pour rappel, en mai 2006, le peuple suisse a accepté à une très large majorité la révision des articles constitutionnels sur l'éducation. Ces derniers renforcent de manière décisive les efforts des cantons en matière d'harmonisation scolaire induisant ainsi des modifications majeures pour les élèves, les parents, les enseignants et les directions d'écoles, ainsi que pour l'Etat et les communes. Le Grand Conseil neuchâtelois a ratifié l'Accord HarmoS et la Convention scolaire romande le 25 juin 2008.

Des groupes de travail pour préparer le changement

Institués par le Conseil d'Etat en automne 2008, neuf groupes de travail se composant d'un chef de projet, de cadres du service de l'enseignement obligatoire, de représentants des milieux scolaires (directions d'école, syndicats, enseignants, membres des associations de parents d'élèves), des communes, de la Haute école pédagogique BEJUNE et d'autres entités de l'Etat (Service de l'orientation scolaire et professionnelle, Office de la politique familiale et de l'égalité, Office de l'accueil extra-familial, Service des communes et Service juridique) sont à pied d'œuvre.

Un mandat ainsi qu'un calendrier précis ont été défini pour chacun des groupes.

Présentation de l'avancement des travaux et ateliers

Après une présentation de l'avancement des travaux dans le cadre de l'accord HarmoS et de la Convention scolaire romande (CSR), les participants à cette journée du 27 mars échangeront au sein de six ateliers sur les thèmes de la mise en place de la nouvelle grille horaire et de l'introduction du plan d'études romand (PER), de l'école obligatoire dès quatre ans, de l'introduction de l'anglais et de l'implémentation du Portfolio européen des

langues (PEL), du contrôle de la qualité de l'enseignement, de la mise en place des cycles et de la place de la 6^e, et de l'aménagement du temps scolaire de l'élève.

A cette occasion, les participants pourront s'exprimer sur les questions posées par les chefs de projet afin d'alimenter la suite des travaux des groupes.

A l'attention des médias

Les médias intéressés à prendre part à cette rencontre, qui se tiendra samedi 27 mars 2010 de 8h15 à 12h00 à l'Ecole technique du Locle, sont invités à prendre contact avec M. Jean-Claude Marguet, chef du SEO, tél. 032 889 69 20.

Déroulement de la matinée :

8h15 : accueil, café croissants

8h45 : ouverture de la séance et message du conseiller d'Etat P. Gnaegi

9h00-9h30 : présentation de l'état des travaux HarmoS et CSR par le chef du SEO J.-C. Marguet

9h30-11h00 : ateliers de travail

11h15-12h00 : synthèse et conclusion

Un point de presse est prévu à 12h00, au cours duquel le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, accompagné du chef du SEO, dressera un bilan de cette matinée.

Pour de plus amples renseignements :

Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Jean-Claude Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire, tél. 032 889 69 20.

- Les documents CSR et HarmoS sont disponibles sur www.ne.ch/csrharmos

Neuchâtel, le 23 mars 2010